



CONSEIL NATIONAL DU SIDA
7 RUE D'ANJOU
75008 PARIS
T. 33 [0]1 40 56 68 50
F. 33 [0]1 40 56 68 90
CNS.SANTE.FR

AVIS ET RAPPORT

7 JUILLET 1992

COMPORTEMENTS SEXUELS

FR

AVIS ET RAPPORT AU SUJET DE L'ENQUÊTE SUR LES
COMPORTEMENTS SEXUELS DES JEUNES ET LA
PRÉVENTION DU SIDA

AVIS

L'avis du Conseil national du sida a été sollicité par le directeur de l'Agence nationale de recherches sur le sida au sujet de l'enquête prévue par l'Action coordonnée n°8 sur Les comportements sexuels des jeunes et la prévention du sida.

Après en avoir délibéré en groupe de travail et en séance plénière, le Conseil approuve le principe de cette enquête. Il demande toutefois qu'il soit tenu compte des indications et éléments de critique contenues dans le rapport ci-joint, et rappelle la nécessité de veiller au respect d'une absolue confidentialité tout au long de l'enquête.

RAPPORT

Le document présenté au Conseil comporte deux parties : une partie explicative et méthodologique, et un questionnaire. Le rapport ci-après commente successivement ces deux parties.

Il apparaît au Conseil que cette enquête est nécessaire en complément de celle qui vient d'être menée sur les comportements sexuels en France, auprès des adultes (de 18 à 69 ans). Par ailleurs, et pour ne pas y revenir, le groupe de travail qui a étudié ces documents, et le Conseil, estiment que, compte tenu du sujet, l'ensemble du projet est mené avec la délicatesse qui s'impose auprès du milieu concerné.

L'organisation du questionnaire en trois modules avec des filtres qui commandent ou non l'accès aux parties suivantes – selon que les adolescents ont ou n'ont pas eu de pratiques sexuelles, ou s'ils n'en ont pas eu, ont pratiqué néanmoins soit le baiser soit des caresses plus intimes – permet de ne poser de questions précises et adaptées qu'à ceux qui ont au préalable permis par leurs réponses de choisir le module adéquat. La troisième partie touche à la psychologie générale, à la sociologie, et à des dimensions contextuelles familiales, scolaires et associatives.

Sur la méthodologie employée, le Conseil, sans y voir un empêchement majeur, faute d'autres solutions envisageables, a quelques inquiétudes sur le fait que le questionnaire est passé sur le lieu scolaire (infirmerie ou salle d'accueil) auprès d'adolescents tirés au sort par classe et dont l'identité est connue du chef d'établissement.

Il insiste sur la nécessité de faire en sorte qu'aucune information qui risquerait de remettre en cause l'anonymat ne puisse être communiquée par un biais quelconque aux autorités scolaires, ne serait-ce que par la transmission aux chefs d'établissement des rapports régionaux remis au Ministère de l'Éducation Nationale.

Le Conseil s'interroge également sur la possibilité d'avoir accès aux adolescents situés hors du système scolaire. Le projet prévoit différentes sources de renseignements qui semblent malheureusement difficilement exploitables.

En ce qui concerne les personnes tirées au sort, le Conseil note l'autorisation demandée aux parents pour les mineurs et l'autorisation accordée de fait par l'institution scolaire, mais s'inquiète de la liberté de choix des adolescents, qui peuvent se sentir contraints par le fait même que l'enquête se passe dans l'établissement avec l'agrément de son directeur. Le Conseil demande avec force que soit réitérée aussi souvent que nécessaire auprès des adolescents concernés l'affirmation du droit qu'ils ont à ne pas répondre (droit qu'il ne faut pas confondre avec la non-réponse). Le Conseil souhaite instamment :

- que la présentation de l'objet de l'enquête par l'enquêteur permette aux adolescents d'exprimer en toute liberté leur accord ou leur refus ;
- qu'il soit bien précisé et compris par eux, qu'ils ne seront ni jugés, ni notés sur leurs réponses, que celles-ci sont totalement confidentielles et ne seront connues ni de leurs familles ni de leurs enseignants, et qu'enfin ils peuvent s'arrêter à tout moment

ou refuser de répondre à certaines questions ;

- que, la durée du questionnaire étant significative, on veille à ce que la durée de l'absence soit la même pour tous.

Un problème a été soulevé qui est celui du sens à accorder aux résultats globaux par tranche d'âge dans la mesure où le questionnaire "privilégie" les plus âgés.

De la même manière, le Conseil souhaiterait une évaluation des réponses en fonction du sexe et de l'âge de l'enquêteur par rapport aux mêmes données pour l'enquêté.

Au total, le questionnaire et ses attendus sont acceptables bien qu'ils privilégient une approche très médicale de phénomènes qui sont marqués à ces âges par une extrême affectivité. Les relations parents-enfants par exemple sont à peine abordées, non plus que le côté amoureux et sensible des relations avec les partenaires évoqués, ainsi que la façon dont ils intègrent leur vie amoureuse dans leur vie future.

Une question très particulière est omise : celle qui traite des rapports subis, notamment pour les enfants et adolescents qui présentent des handicaps physiques ou cérébraux.

ANALYSE DU QUESTIONNAIRE

L'analyse point par point du questionnaire menée par le groupe de travail permet de faire un certain nombre de remarques et suggestions dont le Conseil apprécierait qu'il en soit tenu compte par les auteurs du projet.

I. NOTE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La partie II B, qui ne touche qu'une partie de la population, à savoir celle qui a déjà eu des rapports sexuels, est censée être auto-administrée. Or, le commentaire de la question 5.1., par laquelle débute cette partie, infirme cette affirmation :

« (Enquêteurs, reprendre la liste des actes cités et désigner les actes qu'on considère comme actes sexuels). Nous allons maintenant parler des personnes... »

Le Conseil ne peut donc avoir la certitude qu'il y a bien une partie remplie par le sujet, hors de la vue de l'enquêteur. S'il s'agit d'une erreur de formulation, il convient de la rectifier d'urgence. S'il s'agit d'une remise en question de cette bipartition de l'enquête, c'est là un point essentiel qui obligerait le Conseil à nuancer son avis.

Sur la question de l'auto-administration, quelques points restent en suspens :

- Où sera-t-il rempli ? Sur place, le même jour que l'enquête orale ? L'enquêteur à proximité pour répondre éventuellement à des questions, ou absent ?

- Comment est-il remis ? Sous enveloppe fermée ou non ? Avec quel type de code ?

- Quelles précautions sont prises pour que le proviseur, l'administration du lycée ou les camarades ne puissent identifier parmi les tirés au sort ceux qui remplissent ou non le « questionnaire long » ?

II. COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS SUR DES QUESTIONS PARTICULIÈRES.

PARTIE « SOCIABILITÉ ».

1.8. Pour cette question comme pour d'autres où on retrouve le même fait (5.67), on propose au sujet d'identifier les individus par leur prénom ou par des initiales (de leur prénom et nom). Le Conseil propose de ne pas retenir cette deuxième solution. Il est toujours possible de choisir des prénoms fictifs ou des surnoms. Dans un milieu clos comme celui de l'établissement scolaire et de ses alentours, il devient très facile d'identifier une personne par ses initiales, ce qui supprime la confidentialité de l'enquête.

1.12. En ce qui concerne la désignation des personnes avec qui l'on sort, la notion de « amant/e » paraît quelque peu « ringarde », sauf si elle est employée par dérision ou avec un extrême sérieux romantique, pour être utilisée par des adolescents. Manque en revanche le terme d'usage courant « fiancé (e) ».

PARTIE « RELATIONS/ÉMOTIONS DANS LA FAMILLE ».

2.3. Surtout à cette période de la vie, il paraît surprenant que ne soient proposées à des adolescents que des réponses positives ou indifférentes pour qualifier leur rapport actuel à leurs parents. Manquent les notions de « révolte », « agressivité », voire « incompréhension ».

2.9. Contrairement aux questions précédentes où la réciprocité est envisagée, la réciprocité de celle-ci (Est-ce que vos parents vous expriment de la tendresse, en vous embrassant par exemple ?), n'est pas prévue. Il convient de l'insérer.

2.11 « Vous est-il arrivé de voir vos parents nus ? » La question mérite certes d'être posée, mais il faudrait y adjoindre une question, ouverte ou fermée, sur les circonstances. Il y a en effet une énorme différence entre l'usage dans des familles où les adultes partagent leur bain avec les petits, et l'image entrevue par hasard, ou le rapport sexuel surpris.

PARTIE « PARLER D'AMOUR ET DE SEXUALITÉ »

Dans la série des questions très ponctuelles qui vont de 3.5 à 3.10, il apparaît que le questionnaire répond peu aux attentes des adolescents les plus jeunes, tout au moins telles que les perçoivent ceux qui font sur le terrain de l'information sexuelle et affective dans les établissements scolaires. On pourrait suggérer deux questions supplémentaires :

- Avez-vous l'impression d'être informé(e) sur la sexualité ? (bien, assez bien, pas assez, mal, pas du tout).
- Sur quels aspects de la sexualité souhaiteriez-vous pouvoir poser des questions ?

Éventail de réponses possibles :

- la possibilité (le risque) de faire un enfant
- le risque de maladie, de sida
- la masturbation
- est-ce que je suis "normal" ?
- comment l'autre sexe pense à la sexualité
- les aspects relationnels (entrer en contact, attirer, etc..)
- autres questions.

PARTIE II. A. « LA DERNIÈRE PERSONNE QUE VOUS AVEZ EMBRASSÉE »

- Il semble, comme pour la question 2.3, qu'il convient de prévoir des contextes durs et non pas simplement iréniques. Ainsi :

5.3 : « Qu'est-ce que vous éprouvez... », prévoir : peur, inquiétude, dégoût, répulsion.

5.5 : « Qui avait envie de le faire...? », prévoir : « je n'en avais pas envie », « j'ai été forcé(e) ».

- La question 5.7 : « Est-ce que vous avez eu du plaisir ? » implique que soit définie cette notion. Il vaudrait mieux la poser sous la forme : est-ce que cela vous a plu ? avez-vous trouvé cela agréable ?

- 5.14 : A nouveau la question des initiales du partenaire qui, pour les adolescents, peut paraître relever d'un certain « flicage » par l'autorité.

- 5.24 : L'enquête parle toujours au passé, de relations passées ou actuelles. Il semble nécessaire au Conseil qu'un certain nombre des parties de l'enquête doivent déboucher sur l'avenir. Aussi, après cette ultime question : « est-ce que vous avez l'impression de former un couple avec elle ? », il faudrait prévoir une question du type : « Comment voyez-vous l'avenir avec cette personne ? » avec une série de possibilités offertes pour la réponse.

PARTIE « LA PREMIÈRE PERSONNE QUE VOUS AVEZ CARESSÉE OU QUI VOUS A CARESSÉE »

1. Ne pas oublier, devant cet intitulé et bien que l'enquête porte sur la sexualité adolescente, que la première personne dont on se souvient des caresses est l'un des parents, du moins on peut le supposer. Pour l'échantillon le plus jeune, ne pas oublier la possibilité qu'au crible, ils aient répondu oui, sans avoir jamais eu de caresses échangées avec des partenaires en dehors du cadre familial.

Sur le plan des affects, de la constitution de la personnalité, etc, il peut être intéressant de s'arrêter quelque peu sur une telle éventualité.

2. Pour les questions 5.4 à 5.8., mêmes remarques que pour les questions 5.3, 5.5, 5.7. de la partie La dernière personne que vous avez embrassée. Idem pour 5.14 (Initiales)

PARTIE III. 6. « UTILISATION DES DROGUES »

6.16 et 6.17 : « y a-t-il de la drogue dans votre quartier ou dans votre immeuble ? » pourquoi ne pas ajouter « et dans votre établissement scolaire ? », « et autour de votre établissement scolaire ? », avec quelques suggestions de réponses.

PARTIE III. 7. « PERCEPTION DES MALADIES DU SIDA » ET 8. « CONNAISSANCES ET ATTITUDES »

– La question 8.1 (le sida peut s'attraper plus ou moins facilement que la grippe) devrait être retirée pour les mêmes raisons que celles qui ont motivé son retrait de l'enquête adulte (va dans le sens de la banalisation par l'usage des vocables « s'attraper » et « grippe »), et de l'insignifiance.

– 8.6. « Pour être informés sur le Sida, on peut faire confiance... » Il manque notablement la famille parmi les sources d'information. En revanche, on voit mal ce que les adolescents peuvent mettre comme visages individuels aux caisses de sécurité sociale, aux compagnies d'assurances et aux élus locaux. C'est vrai bien sûr pour les associations, les chercheurs, les journalistes, mais on a toujours au moins en tête le souvenir d'une personnalité vue à la télévision.

Il manque aussi la télévision. Il n'est pas évident que les adolescents entendent la télévision sous la rubrique : « les journalistes ».

– 8.8. Puisqu'il s'agit d'opinions, il est sans doute intéressant de savoir si les adolescents sont aussi répressifs et sécuritaires que les adultes, en souhaitant ou non le dépistage obligatoire dans les diverses occurrences mentionnées. La question peut aussi faire naître l'idée. Si elle est conservée, pour la dernière occurrence, remplacer « paramédical » par un vocabulaire mieux approprié (personnels de santé, infirmiers, etc...).

– 8.9. « Voici quelques opinions sur le Sida et les mesures à prendre » Les membres du groupe de travail se sont étonnés du mélange opéré entre les opinions et les mesures en général drastiques proposées.

On ne prévoit pas les mesures de tolérance. Les questions sur les mesures portent exclusivement sur la contrainte : « Il faut interdire à un enfant atteint du Sida d'aller à l'école... » (Notons qu'il s'agit surtout d'enfants au stade de la séropositivité).

« Un médecin contaminé devrait être interdit d'exercer ».

« Il faut isoler les malades du sida du reste de la population ».

Il est bien évident que le type des réponses – d'accord à pas d'accord – permet d'isoler l'autre message, positif. Mais la forme sous laquelle la question est posée induit la réponse. C'est vrai aussi si la question était formulée sous sa forme positive. Il convient peut être de reformuler sous une forme ambivalente :

Que pensez-vous que l'on doit faire dans le cas d'un enfant séropositif, qui va à l'école, dans le cas d'un médecin contaminé, dans le cas d'un malade atteint du sida, etc... (avec éventail de possibilités).

– 8.10 Le questionnaire étant destiné aux enfants et pas aux parents, on voit mal l'intérêt de cette question (êtes-vous d'accord pour l'installation d'un distributeur dans l'établissement scolaire de votre enfant ?), à moins que l'on ne fasse projeter l'adolescent(e) lui-même, non sur sa propre situation en ce monde mais sur la façon dont il réagirait en tant que parent lui-même (ce qui serait une façon intelligente de le faire réfléchir sur les attitudes de ses parents et de ses propres ambivalences le cas échéant).

– 8.12. « Vous arrive-t-il de vous demander si vous n'avez pas été contaminé... » C'est une question inquiétante, qui peut faire naître des fantasmes. Il faudrait sans doute l'accompagner de la question : « Dans le doute, avez-vous fait quelque chose pour savoir, et quoi ? ». La réponse ne serait peut être pas nécessairement le test pour soi.

En général, sur cette partie, il semble qu'on fasse plus état des opinions que des connaissances. Il n'y a aucune question sur les connaissances réelles autour du sida, tant sur les modes de transmission, que sur la durée potentielle de la séropositivité, de la transmission par porteurs sains, etc...

Puisqu'il s'agit d'opinions, on pourrait (pourquoi pas ?) leur demander leur avis sur la phrase suivante (campagne de prévention australienne) : « Quand vous faites l'amour avec quelqu'un, vous faites aussi l'amour avec ses partenaires des cinq dernières années ».

Il semble important aux membres du Conseil de bien vérifier auprès des adolescents s'ils savent qu'un séropositif transmet le VIH, sous la forme de la question : « Selon vous, est-ce qu'un séropositif transmet la maladie à ses partenaires ? » et si oui : « comment ? », de même qu'il serait bon d'avoir leur pronostic pour l'avenir, et notamment sur la notion de génération : « Selon vous, cette épidémie risque de durer combien de temps ? », notre génération, notre génération et la suivante, davantage ?

III. 10. « REPRÉSENTATIONS DE LA SEXUALITÉ, DE L'AUTRE SEXE ET DU COUPLE » ET 11. « SANTÉ/PUBERTÉ »

Comme il a été dit dans le rapport général, on insiste là sur le côté technique et médical des choses. Il n'y a pas grand chose sur les affects, le rapport amoureux et la construction de la personnalité, et même l'imaginaire (devant des publicités, ou des

portraits d'acteurs ou actrices, ou autres personnalités du showbusiness, ou aussi devant des personnes « intouchables » : professeurs ou personnalités publiques locales, etc..).

Il n'y a aucune question sur la masturbation.

Les questions portant sur le sport dans la rubrique III.11, donnent le sentiment que la pratique du sport en général, puisqu'on ne précise pas lequel, est un antidote à toute maladie.

Si ce n'est dans cette rubrique, sinon dans une autre, il serait souhaitable d'insérer un certain nombre de questions sur ce qui préoccupe le plus les adolescents, à savoir la construction de l'identité et la revendication de liberté, sinon d'autonomie.

Revendications de liberté : achat de vêtements, origine de l'argent de poche, liberté du choix des « copains », de les amener à la maison, de sortir avec eux, voire de découcher, choix des lieux de vacances, etc...

Rapports avec les parents sur ces différents points : avoir ou non leur permission, accepter ou non leur surveillance, obéir ou désobéir, etc...

PARTIE II B. « QUESTIONNAIRE RÉSERVÉ AUX ADOLESCENTS AYANT EU DES RAPPORTS SEXUELS »

En dehors de ce qui a été dit dans la première partie de ce commentaire (I. Note d'intérêt général), quelques questions précises se posent.

– Questions 5.2 à 5.8 : mêmes commentaires que pour les questions similaires des parties concernant les personnes « embrassées » ou « caressées ».

– Questions 5.60 à 5.64, qui touchent à la grossesse et à l'avortement. Notons au préalable que la grossesse est envisagée uniquement comme risque et comme maladie.

. 5.62 Question adressée aux femmes. On leur a demandé si elles avaient déjà été enceintes, et pratiqué l'avortement. La question suivante est : « est-ce que vous avez des enfants ? combien ? ». Il serait plus positif (et plus vraisemblable) de poser la question autrement :

– « Avez-vous gardé l'enfant ? »

– « Qu'ont fait vos parents ? »

– « Devenir de l'enfant ? » abandon, élevé par la mère, reconnaissance ou non par le père, confié aux parents, à une nourrice, etc...

. 5.63 et 5.64. Les questions posées aux géniteurs n'évoquent pas plus que celles posées aux femmes l'aspect relationnel de cet événement fort qu'est la grossesse. On pourrait donc prévoir un ensemble de questions qui insisteraient sur cet aspect, et non pas seulement sur l'aspect factuel. Par exemple, après 5.60 :

– « Si oui, est-ce que cela a changé l'attitude de votre partenaire ? » (heureux, mécontent, a accepté, a exigé l'avortement, vous a lâchée, etc..)

– « Quelle a été l'attitude de vos parents ? » (acceptation, refus, incitation à l'avortement, menace de rupture, crise familiale, rupture, etc..).

Pour le garçon géniteur, particulièrement à la question 5.64 : « qu'avez-vous fait si votre amie n'a pas recouru à l'avortement ? » (abandon, reconnaissance de l'enfant, subvient à ses besoins, vie commune avec la mère, etc..)

Et enfin plus généralement et pour les deux sexes : « Voulez-vous des enfants plus tard ». Si non, pourquoi ?

PARTIE « BILAN »

– En dehors du sida (question 5.74 et suivantes) il n'y a rien sur la perception du risque de maladies sexuellement transmissibles, leur nature et leur définition, à l'exception des questions 5.85 et 5.87 qui portent sur les cas où une MST a été contractée, et a été soignée. Mais encore faudrait-il savoir ce que les adolescents mettent exactement sous ce terme.

– Question 5.89 à 5.92. En dehors de la vigilance particulière qu'il convient d'avoir de toutes façons sur la confidentialité de cette partie auto-administrée, le Conseil s'étonne de ce qu'on demande aux adolescents le résultat du test s'ils l'ont passé. L'a-t-on demandé dans le questionnaire Adultes ? A moins de vouloir absolument avoir des indications épidémiologiques précises sur l'incidence dans cette tranche d'âge, elle-même fonction de tests effectivement passés, et compte tenu du fait que la maladie n'est pas curable, le Conseil serait d'avis que cette question soit supprimée.